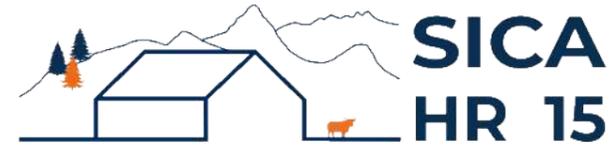


DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **GAEC RECONNU DU PONTET**
Jamaniargues
15500 - SAINT-MARY-LE-PLAIN

Localisation
du projet: **Jamaniargues**
15500 - SAINT-MARY-LE-PLAIN

Description du projet de construction

- 1- Couverture d'une fumière existante pour une surface de plancher créée de 549m²,
- 2- Création d'un silo couloir en béton et agrandissement de deux silos existants.

Constitution du dossier

Formulaire de Demande de permis de construire Cerfa 13409-13

PC1a	Plan de situation IGN - Éch: 1/25000 ^e	PC4	Notice descriptive
PC1b	Document d'urbanisme	PC5a	Plan de façades - Éch: 1/200 ^e
PC1c	Plan cadastral - Éch: 1/2000 ^e	PC6	Document graphique d'insertion
PC2	Plan de Masse - Éch: 1/1000 ^e	PC7-8	Document photographique
PC3	Plans en coupe - Éch: 1/500 ^e		



SICA Habitat Rural - Cantal
Architecte : Audrey ESCOT

26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239
15002 AURILLAC Cedex
Téléphone : 04 71 45 55 38

Tampon - Signature:

A Aurillac, le 24/01/2024

Dessiné par:

Emmanuelle CLERMONT

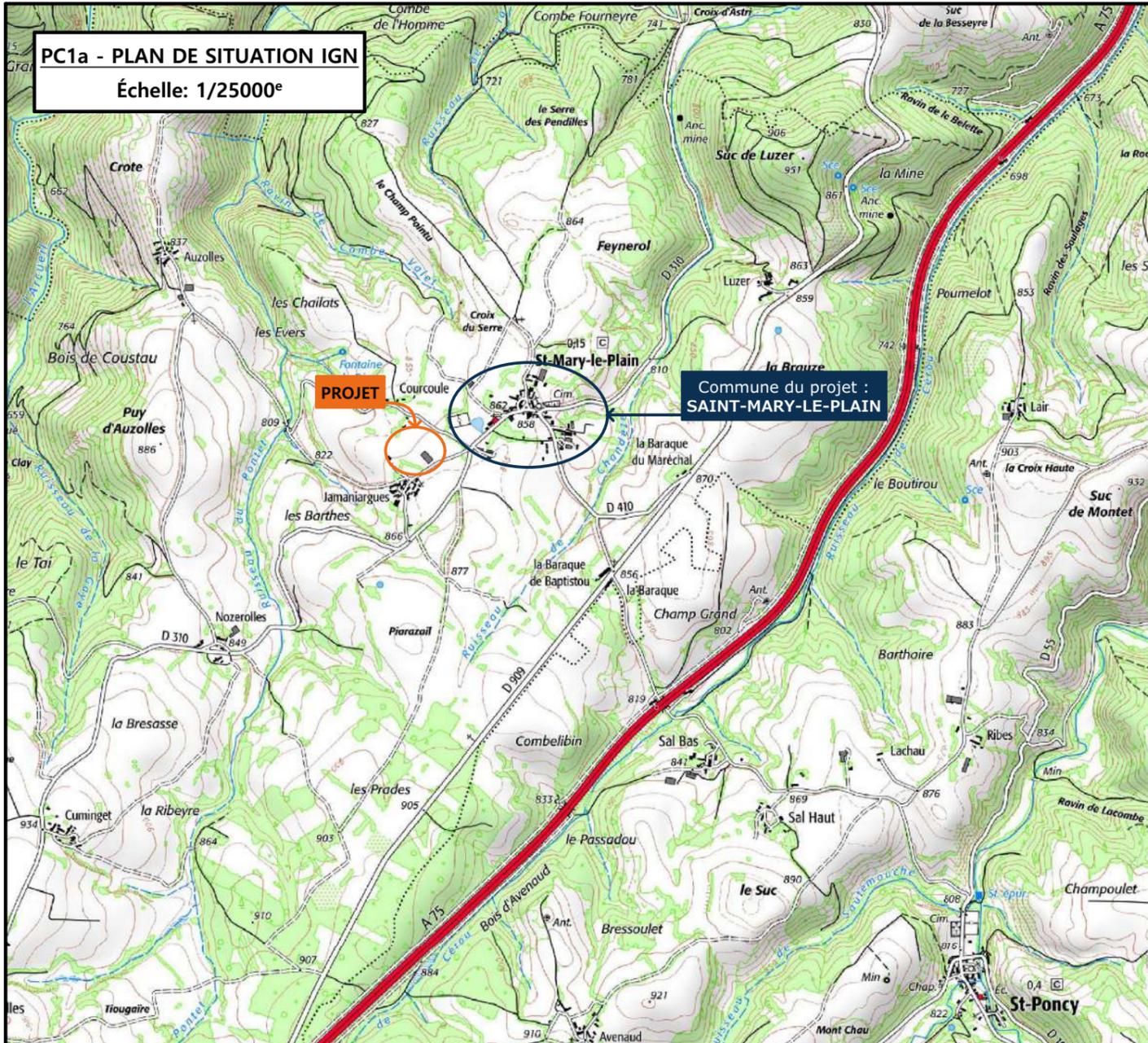
N° Client:	N° Document:	N° de page:
563	PC01	1/8

Etablissement de plans pour seule DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION.

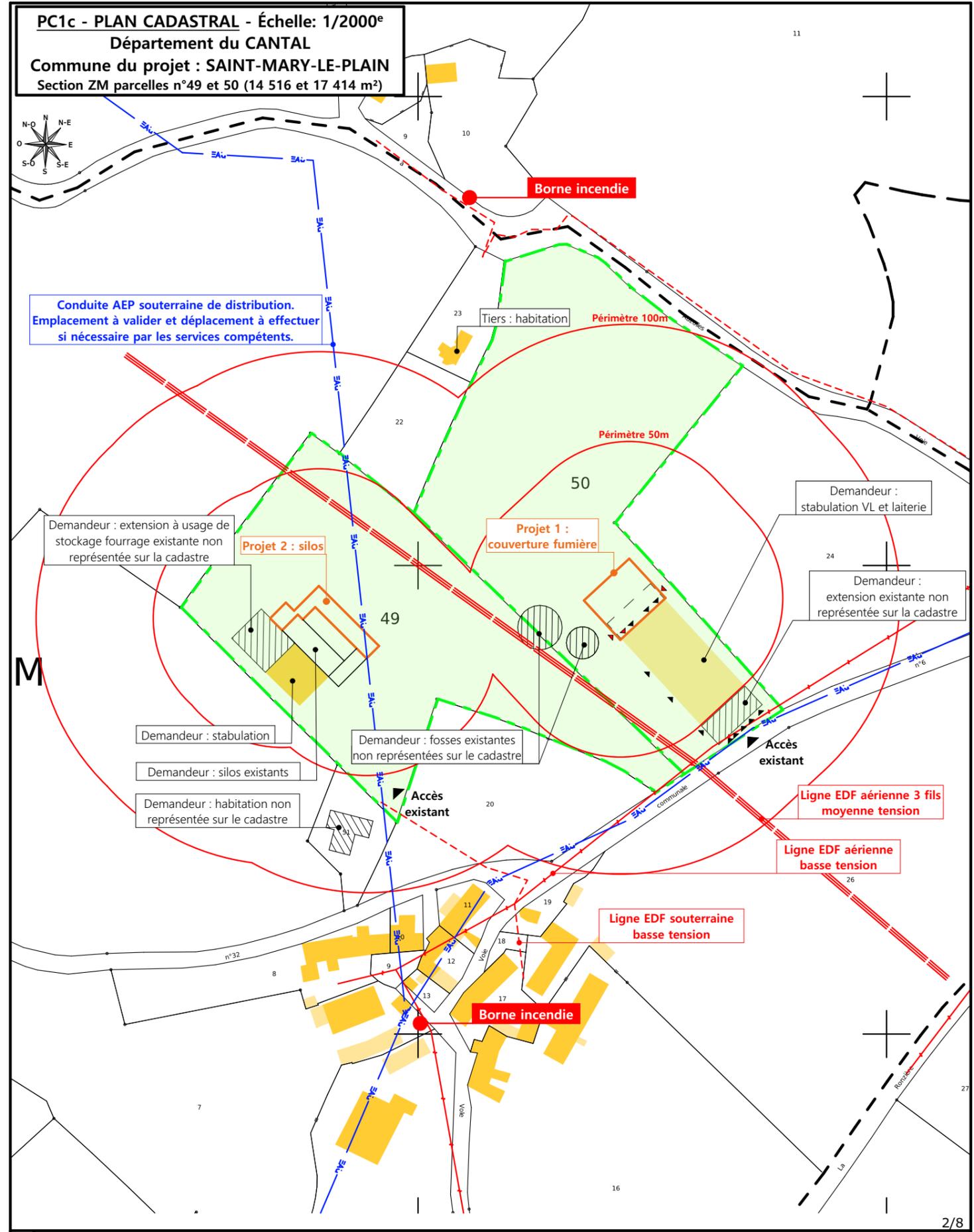
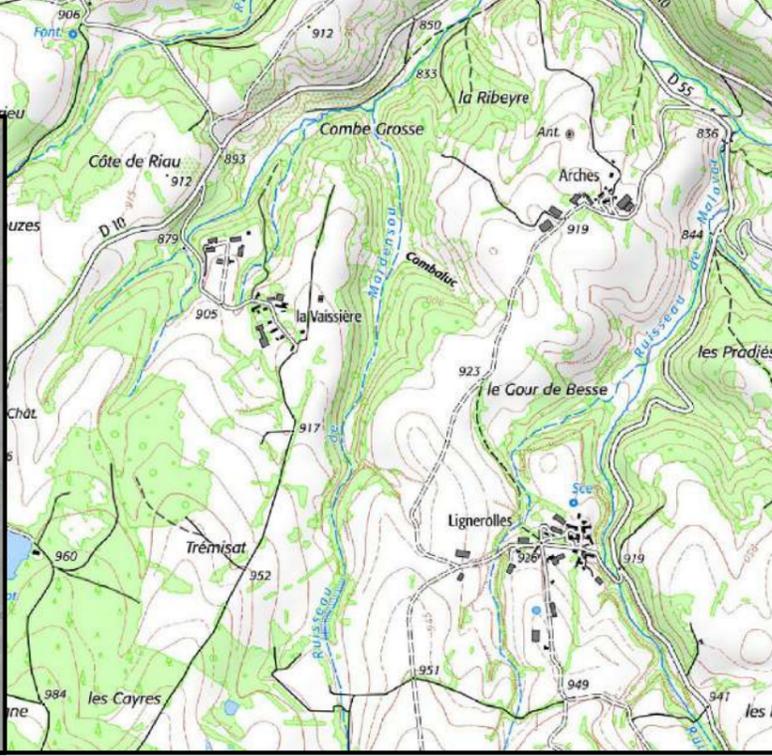
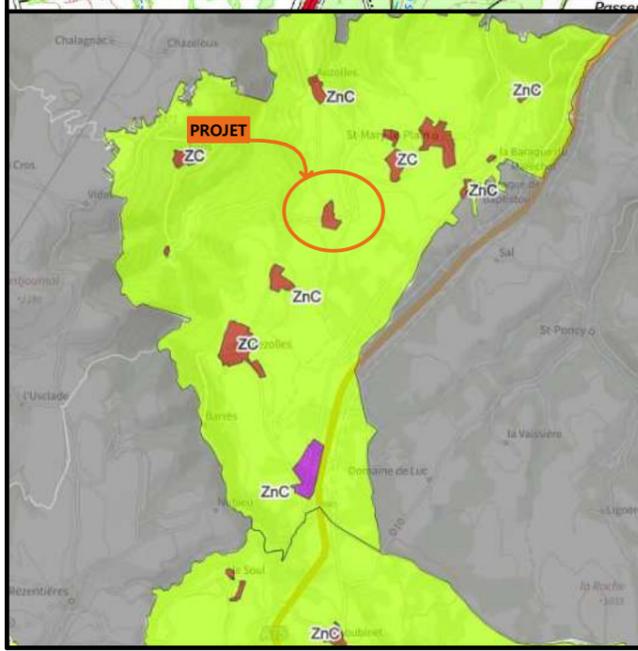
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

-	-	-	
-	24/01/2024	E.C.	Dossier initial, première édition.
Ind	Date	Par	Modifications



PC1b - DOCUMENT D'URBANISME EN VIGUEUR: RNU



DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maitre d'ouvrage: GAEC RECONNU DU PONTET **Adresse du projet :** Jamaniargues SAINT-MARY-LE-PLAIN 15500

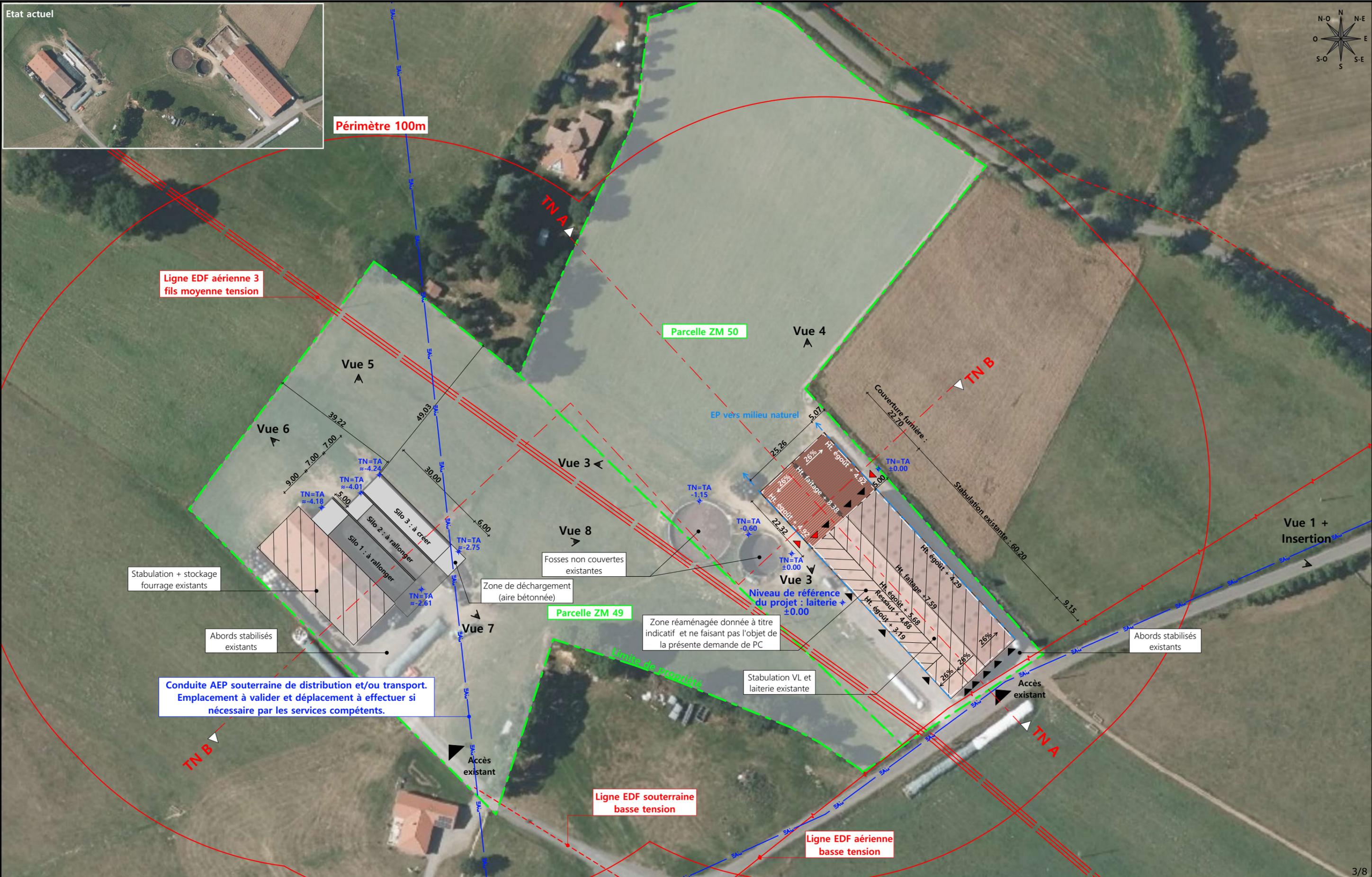
PLANS IGN / URBANISME / CADASTRE **PC1a,b,c** **Éch: Variée**

Aurillac, le 24/01/2024

N° Client: 563 **Projet :** Couverture de la fumière, construction d'un silo couloir, aggrandissement de 2 silos existants et réaménagement intérieur d'une partie de la stabulation.

Dessiné par: Emmanuelle CLERMONT **SICA HR 15**

Architecte : Audrey ESCOT



Commune du projet : SAINT-MARY-LE-PLAIN
 Section ZM parcelles n°49 et 50
 (14 516 et 17 414 m²)

Altitude : 860 m

Raccordements AEP et EDF depuis les bâtiments existants
 Evacuation des EP vers le milieu naturel

◆ ±0,00 Niveau terrain naturel
 ◆ ±0,00 Niveau terrain aménagé

Surface d'emprise au sol existante : 2 889.00 m²
 Surface de plancher existante : 1 796.00 m²
 Surface d'emprise au sol créée : 1 530.00 m²
 Surface de plancher créée : 549.00 m²

▶ Accès existant ▶ Accès à créer

N° Client : 563

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Projet : Couverture de la fumière, construction d'un silo couloir, agrandissement de 2 silos existants et réaménagement intérieur d'une partie de la stabulation.
 Maître d'ouvrage : GAEC RECONNU DU PONTET Adresse du projet : Jamaniargues SAINT-MARY-LE-PLAIN 15500

PLAN MASSE ET PLAN DE TOITURE

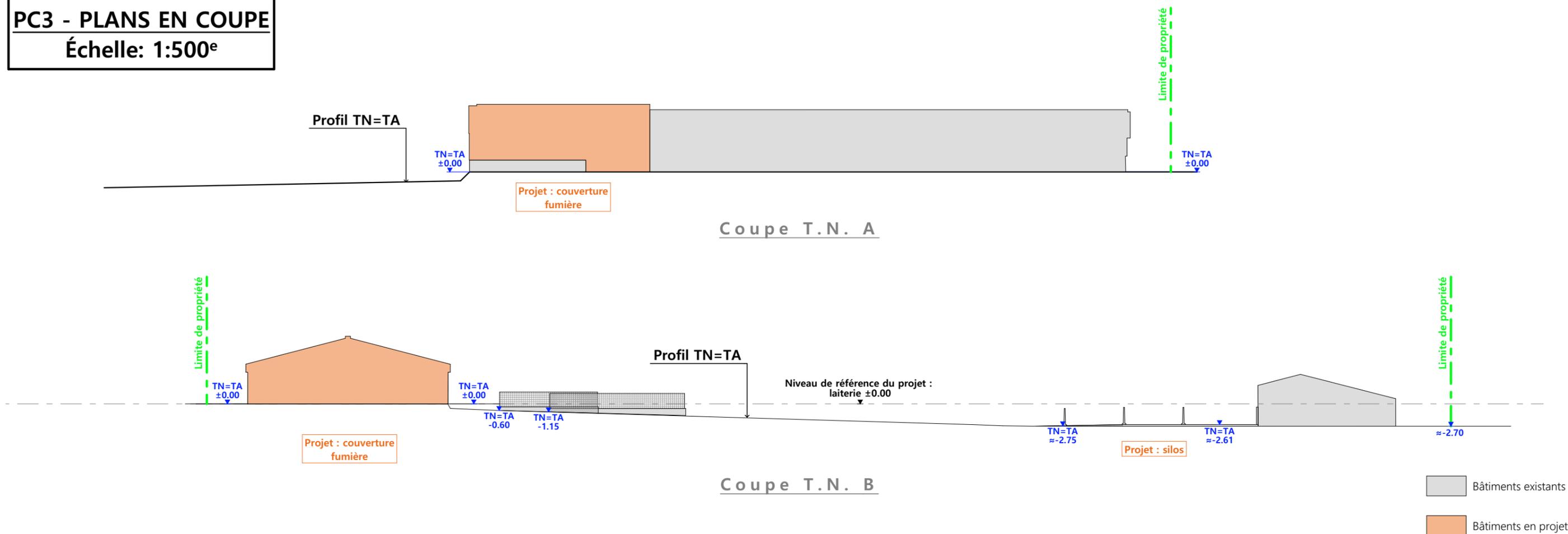
PC1a,b,c Éch: 1:1000
 Aurillac, le 24/01/2024

Dessiné par: Emmanuelle CLERMONT
 Architecte : Audrey ESCOT

SICA HR 15
 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

PC3 - PLANS EN COUPE

Échelle: 1:500^e



PC4 - Notice descriptive

GAEC RECONNU DU PONTET/

Extension d'un bâtiment existant pour couvrir une fumière existante + agrandissement de silos existants.

NOTICE PAYSAGÈRE

A) ETAT DES LIEUX

- Adresse et référence(s) cadastrale(s) : Le projet est situé à « Jamaniargues », sur la commune de SAINT MARY LE PLAIN.

Parcelle(s) en propriété : 000 ZM 49, 000 ZM 50.

Surface totale : 31 930 m²

- Accès : La voie communale n°6 qui longe la propriété au sud est en permet l'accès.
 - Constructions dans un rayon 100m/50m : Dans un rayon de 100m, il n'y a que des bâtiments agricoles appartenant aux demandeurs (ainsi que leur habitation).
 - Point d'eau cadastré à 35m : sans objet
 - Construction(s) existante(s) sur la propriété : la propriété est déjà occupée par deux bâtiments agricoles à usage de stabulation et de stockage.
- Deux fosses et une fumière sont non couvertes ainsi que 2 silos.
- Matériaux des bâtiments existants conservés : les deux bâtiments sont en bois, couverts à 2 pans, en fibre de ciment de teinte rouge.
 - Topographie : l'exploitation est divisée en deux plateformes (une pour chaque bâtiment) d'altimétrie différente afin de respecter au mieux la topographie naturelle du terrain.
 - Raccordement existant : Le bâtiment existant est déjà raccordé aux réseaux communaux.
 - Périmètre de protection d'un monument historique : sans objet

B) PROJET ET IMPLANTATION

- Présentation du projet :

Le projet du GAEC RECONNU DU PONTET prévoit la création d'une extension au bâtiment le plus prêt de la route, afin de mettre hors d'eau/ hors d'air la fumière existante (n°1). Les silos, accolés au second bâtiment, seront également modifiés (agrandissement des deux existants et création d'un troisième) (n°2).

- Implantation / Forme / Surface :

Il existe aujourd'hui deux fumières, à l'arrière de la stabulation existante, au nord-ouest. Elles seront couvertes dans le prolongement du bâtiment existant avec un toit à 2 pans légèrement plus haut que l'existant afin de limiter l'effet de longueur du bâtiment.

Nota : un réaménagement d'une partie de la stabulation Est est prévu. Ce projet n'entraîne aucune modification en façade ni changement de destination, il ne fait donc pas l'objet de la présente demande de permis de construire.

- Déblais / Remblais : sans objet. Le projet de couverture de la fumière prendra appui sur les murs existants. A l'emplacement du silo le terrain à la pente nécessaire à l'installation du projet.
- Aménagement des abords : Pas de modification des abords à prévoir.
- Accès : Les accès ne seront pas modifiés.
- Nécessité agricole :
 - Améliorer la gestion des effluents.
 - Installation d'une jeune agricultrice.
 - L'agrandissement des silos permettra de stocker une quantité plus importante de fourrage les années à fort rendement. Cela permettra également d'arrêter le stockage en boudin.
 - Enfin, le projet de réaménagement intérieur d'une partie de la stabulation permettra d'améliorer les conditions de travail avec la mise en place de robots de traite.
- ICPE/RSD : ICPE
- Effluents : Couverture des fumières pour les mettre hors d'eau.
- Réseaux / Traitement EP :

Pas de modifications des raccordements en électricité et AEP. Les eaux pluviales de la nouvelle couverture seront évacuées vers le milieu naturel.

- Matériaux :

Les matériaux et teintes choisis pour le projet d'extension sont :

Structure : bois (fixée sur les murs béton existants des fumières)

Façades : mur béton existant. ht. visible 1,50m. Bardage bois, pose à la verticale, bord à bord + Eléments de polycarbonate (poste à la verticale) pour apporter éclairage naturel au bâtiment et animer les façades.

Menuiseries : Portes coulissantes : bois bouveté, pose à la verticale.

Couverture : tôles d'acier rouge (teinte identique aux couvertures en fibre de ciment existantes)

Silos : mur en béton préfabriqué : h. :2.20m, identique aux murs existants

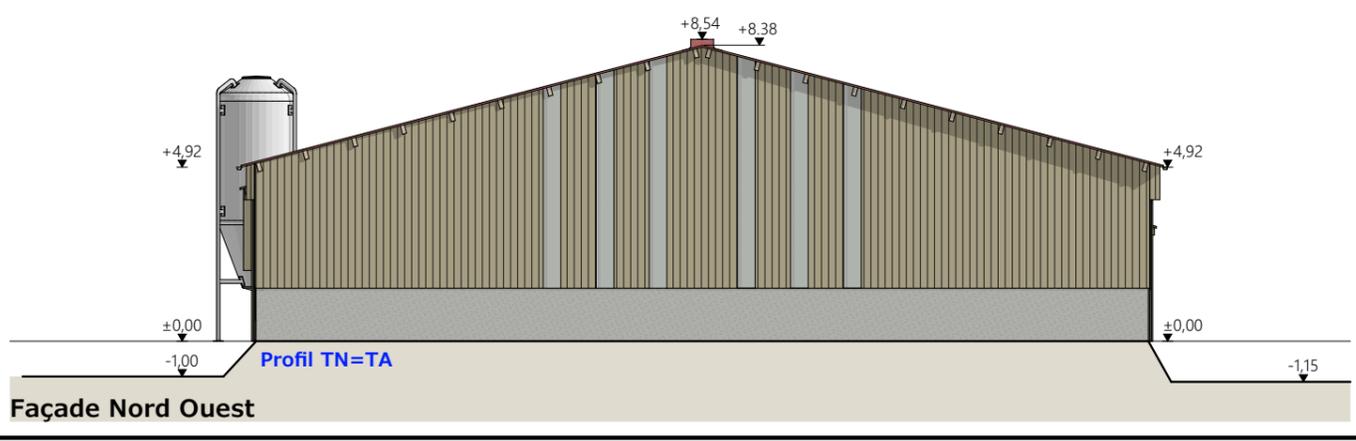
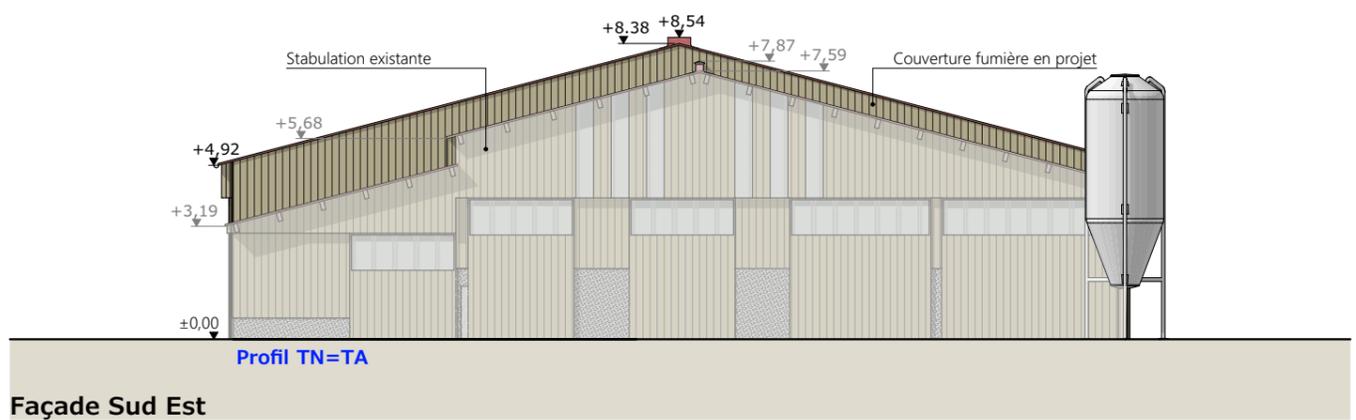
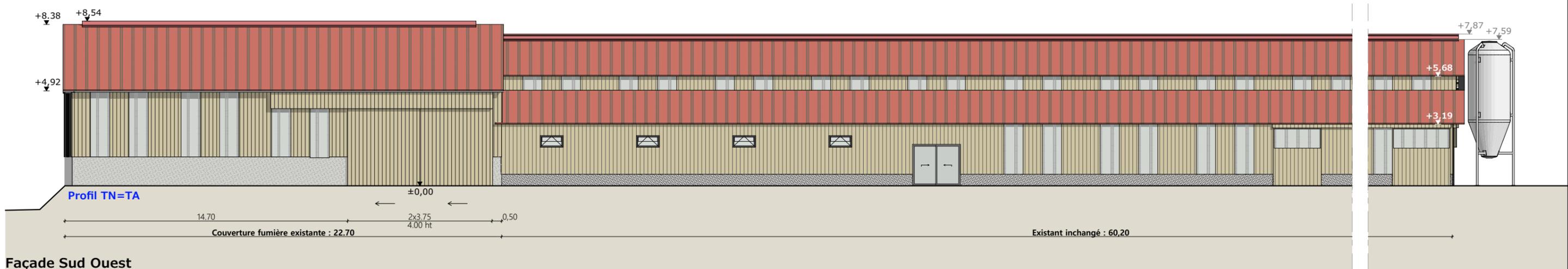
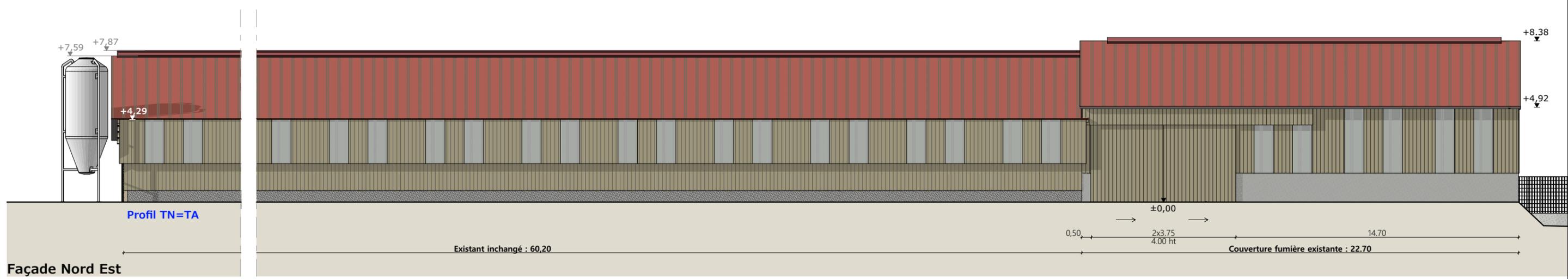
- Végétation : Sans objet

CONCLUSION

Le projet, tant par son implantation que par le choix des matériaux et des teintes, a été étudié afin de créer une unité avec l'ensemble bâti existant

4/8

N° Client: 563	Projet: Couverture de la fumière, construction d'un silo couloir, agrandissement de 2 silos existants et réaménagement intérieur d'une partie de la stabulation.	
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE	
	Maitre d'ouvrage: GAEC RECONNU DU PONTET	Adresse du projet: Jamaniargues SAINT-MARY-LE-PLAIN 15500
	COUPE T.N. + NOTICE DESCRIPTIVE	
	PC1a,b,c	Éch: 1:500
	Aurillac, le 24/01/2024	
	Emmanuelle CLERMONT	Dessiné par: SICA HR 15
		Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre
		Architecte: Audrey ESCOT



- Matériaux de l'existant :**
- Maçonnerie : - muret préfa ht 0.50m visible, aspect béton brut
 - sur parcs paillés : mur béton préfa aspect brut ht 2.20m, ht 0.50m visible
 - Bardage : - bois bouveté
 - intégration de translucides
 - Charpente : - bois
 - Menuiseries : - bloc traite et laiterie : menuiseries PVC blanc
 - portes coulissantes structure acier et bardage bois bouveté + bandeau translucide ht. 1.00m
 - Couverture : - fibre de ciment teinte rouge tuile - Gouttières et descentes EP en zinc
 - faitage ouvert couvert (ouverture 18cm)
 - ressaut de toiture ht. 0.80m : bardage bois bouveté + translucides
- Matériaux du projet :**
- Maçonnerie : - existante en périphérie de la fumière : mur béton banché ht 1.50m, aspect béton brut
 - mur béton banché ht 1.50m, aspect béton brut en séparation de la fumière
 - Bardage : - bois bord à bord ép.32mm
 - intégration polycarbonate 2x1.00m par travée sur longs pans
 - intégration polycarbonate larg. 0.50m en pignon (selon calepinage en façade)
 - Charpente : - bois
 - Menuiseries : - portes coulissantes structure acier et bardage bois bouveté
 - Couverture : - acier anticondensation teinte rouge tuile - Gouttières et descentes EP en zinc
 - faitage ouvert couvert (ouverture 30cm)

N° Client: 563

Projet : Couverture de la fumière, construction d'un silo couloir, agrandissement de 2 silos existants et réaménagement intérieur d'une partie de la stabulation.

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maitre d'ouvrage: GAEC RECONNU DU PONTET Adresse du projet : Jamaniargues SAINT-MARY-LE-PLAIN 15500

PLAN DES FACADES : COUVERTURE FUMIERE

PC1a,b,c Éch: 1:200

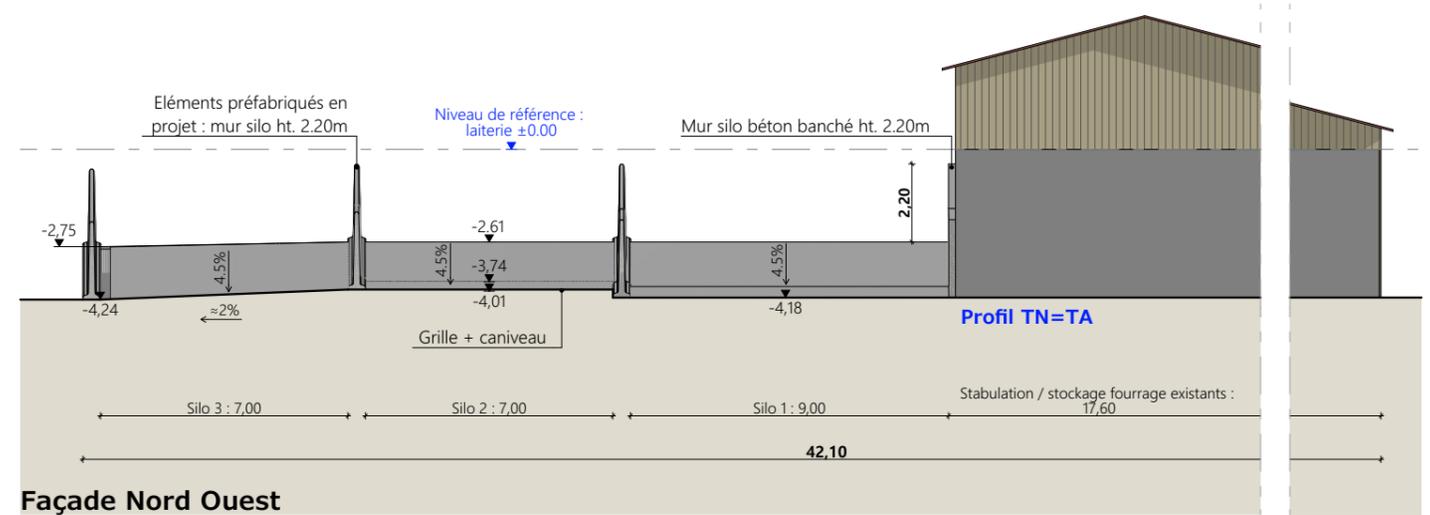
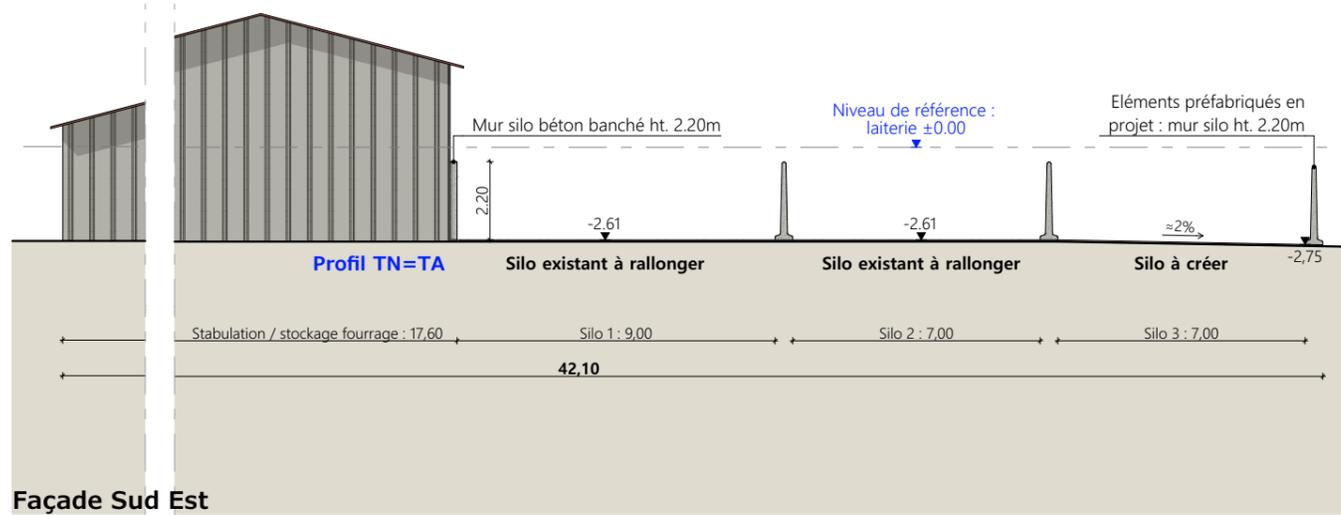
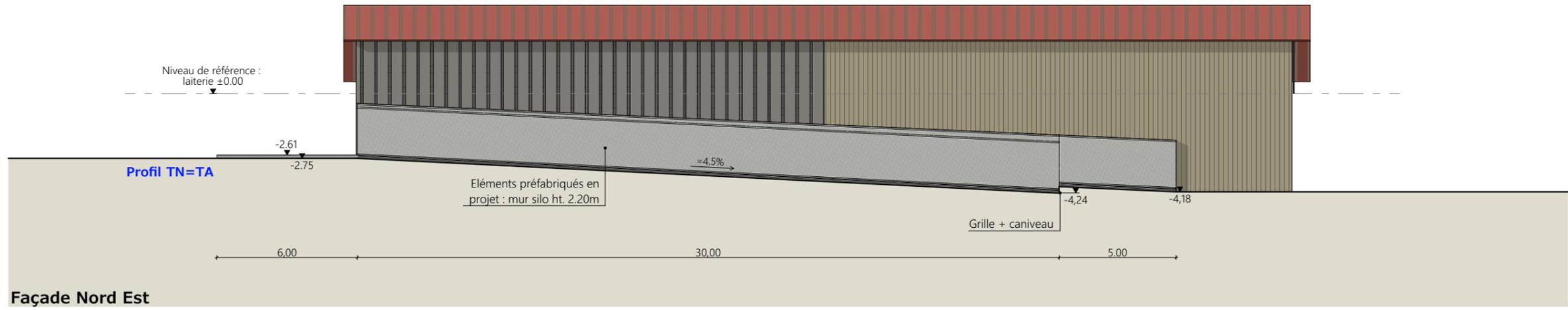
Aurillac, le 24/01/2024

Dessiné par: Emmanuelle CLERMONT

SICA HR 15

Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Architecte : Audrey ESCOT



N° Client : 563	Projet : Couverture de la fumière, construction d'un silo couloir, aggrandissement de 2 silos existants et réaménagement intérieur d'une partie de la stabulation.		
	DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE		
	Maitre d'ouvrage : GAEC RECONNU DU PONTET		Adresse du projet : Jamaniargues SAINT-MARY-LE-PLAIN 15500
	PLAN DES FACADES : SILOS		
	PC1a,b,c	Éch: 1:200	Dessiné par: Emmanuelle CLERMONT Architecte : Audrey ESCOT
	Aurillac, le 24/01/2024		
			SICA HR 15 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

PC7 - Vue 2



PC8 - Vue 3



PC8 - Vue 4



PC6 - Vue 1

PC6 - Vue 1 Insertion



N° Client: 563

Projet: Couverture de la fumière, construction d'un silo couloir, aggrandissement de 2 silos existants et réaménagement intérieur d'une partie de la stabulation.

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Maitre d'ouvrage: GAEC RECONNU DU PONTET Adresse du projet: Jamaniargues SAINT-MARY-LE-PLAIN 15500

DOCUMENTS GRAPHIQUES : FUMIERE

PC6-7-8 Éch: sans
Aurillac, le 24/01/2024

Dessiné par: Emmanuelle CLERMONT

Architecte: Audrey ESCOT

SICA HR 15
Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre



Vue 5



Vue 7



Vue 6



Vue 8

Projet : Couverture de la fumière, construction d'un silo couloir, agrandissement de 2 silos existants et réaménagement intérieur d'une partie de la stabulation.

DOSSIER DE PERMIS DE CONSTRUIRE		Dessiné par: Emmanuelle CLERMONT	 SICA HR 15 Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre
Maitre d'ouvrage: GAEC RECONNU DU PONTET	Adresse du projet : Jamaniargues SAINT-MARY-LE-PLAIN 15500		
DOCUMENTS GRAPHIQUES : SILOS		PC6-7-8	Éch: sans
Aurillac, le 24/01/2024		Architecte : Audrey ESCOT	

DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS



Habitat rural - Bâtiment agricole - Conception - Maîtrise d'œuvre

Maître d'ouvrage: **GAEC RECONNU DU PONTET**
Jamaniargues
15500 - SAINT-MARY-LE-PLAIN

Localisation
du projet : **Jamaniargues**
15500 - SAINT-MARY-LE-PLAIN

Description du projet de construction

- 1- Couverture d'une fumière existante pour une surface de plancher créée de 549m²,
- 2- Création d'un silo couloir en béton et agrandissement de deux silos existants.
- 3- Réaménagement partiel d'un bâtiènt d'élevage.

Constitution du dossier

DET1	Vue au sol aménagement - Éch: 1/200°		
DET2	Coupe de principe - Éch: 1/100°		
DET3	Perspectives 3D		

Conseiller Bâtiment:
Jérôme DELARBRE
Chambre d'agriculture du Cantal
26, rue du 139^{ème} R.I - BP 239
15002 AURILLAC Cedex
Téléphone : 04 71 45 55 00



A Aurillac, le 24/01/2024

Dessiné par:
Emmanuelle CLERMONT

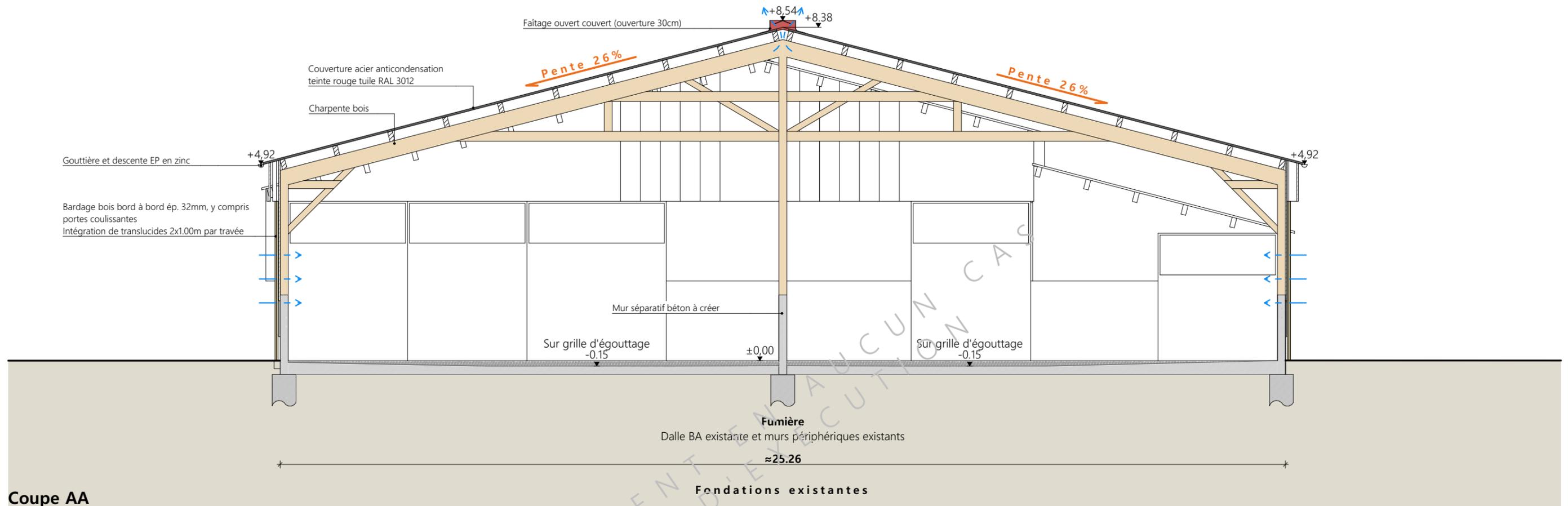
N° Client: 563	N° Document: TECH01	N° de page: 1/5
-------------------	------------------------	--------------------

Établissement de plans pour seule DEMANDE DE DOSSIER TECHNIQUE ET CONSEIL et ne saurait, de ce fait, servir en aucune manière de PLANS D'EXECUTION. Ils ne sont pas nécessaires à l'instruction du permis de construire.

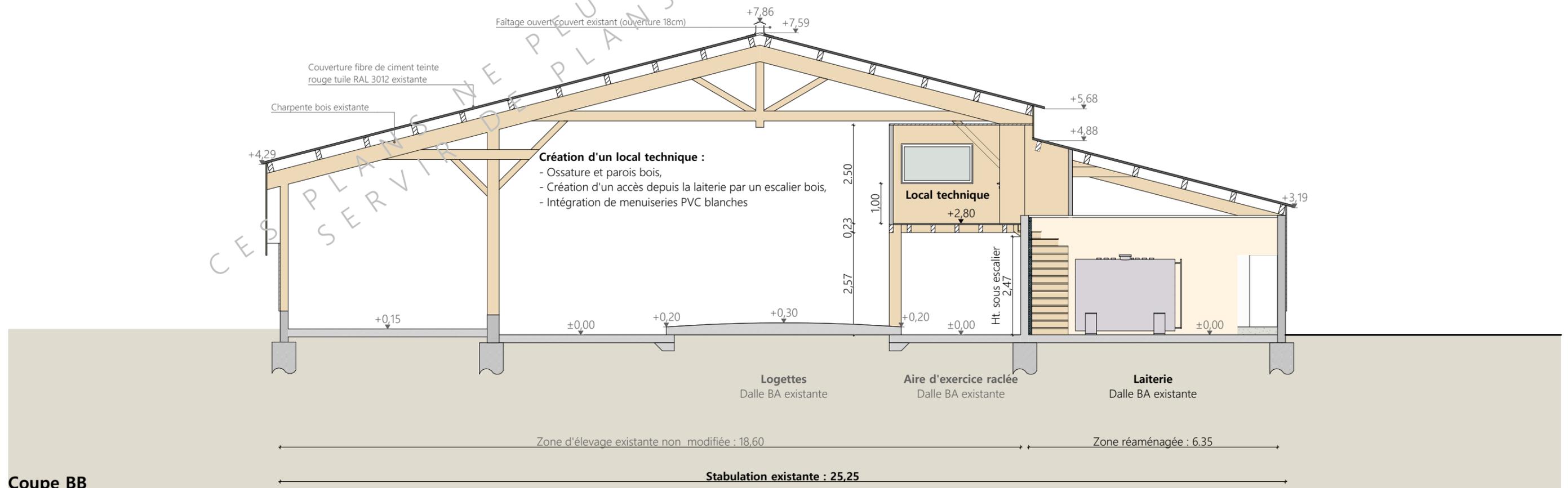
Les cotes de construction indiquées sur ces plans sont données à titre indicatif. Les entrepreneurs, chargés de la réalisation des travaux, devront, par corps d'état et après étude particulière, fournir les plans de détail et toutes les indications nécessaires à la parfaite exécution des travaux.

Les plans ainsi que l'implantation du bâtiment ont été dessinés sans étude de sol. Il conviendra de faire vérifier le projet auprès d'un professionnel compétent avant la réalisation des travaux.

-	24/01/2024	E.C.	Dossier initial, première édition.
Ind	Date	Par	Modifications



Coupe AA



Coupe BB

Projet: Couverture de la fumière, construction d'un silo couloir, agrandissement de 2 silos existants et réaménagement intérieur d'une partie de la stabulation.

DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS

Maitre d'ouvrage: GAEC RECONNU DU PONTET - Jamaniargues SAINT-MARY-LE-PLAIN 15500

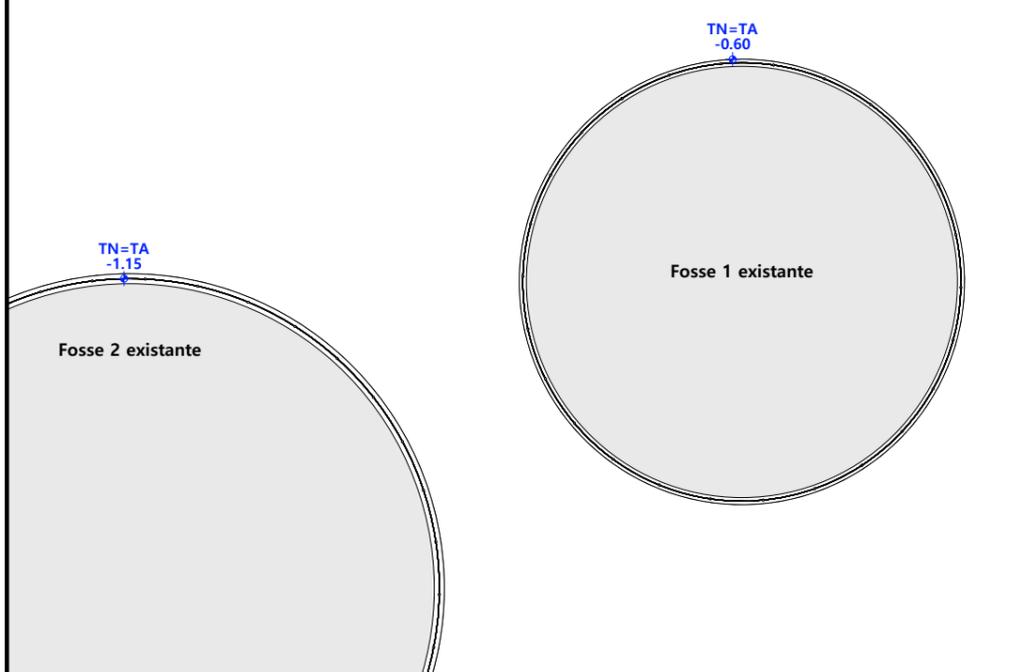
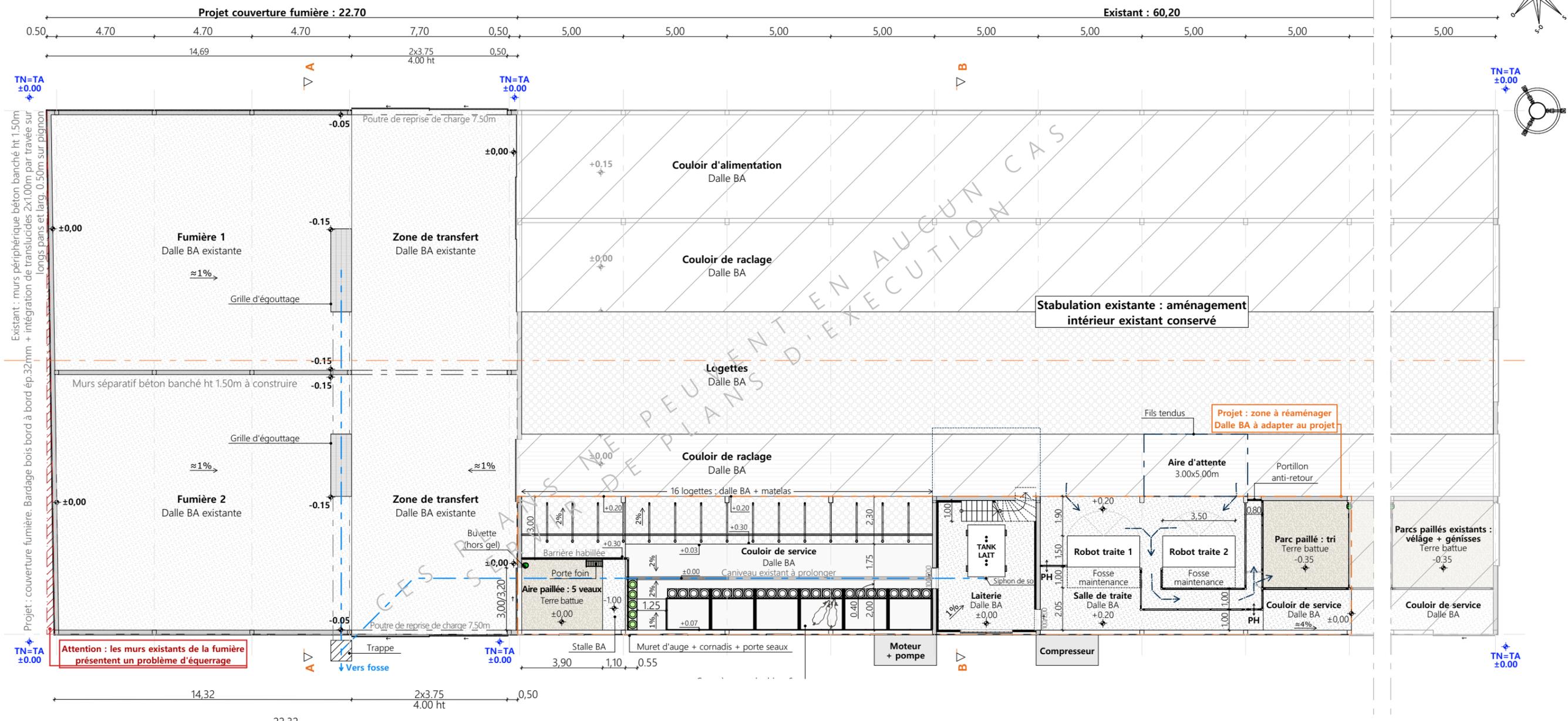
COUPE DE PRINCIPE

DET2 Éch: 1:100
Aurillac, le 24/01/2024.

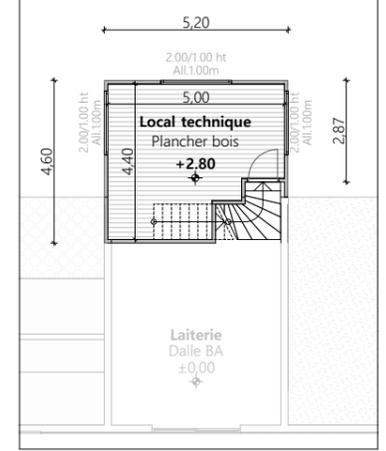
Dessiné par:
Emmanuelle CLERMONT
Conseiller Bâtiment:
Jérôme DELARBRE



Vue au sol : RDC
Echelle : 1:200



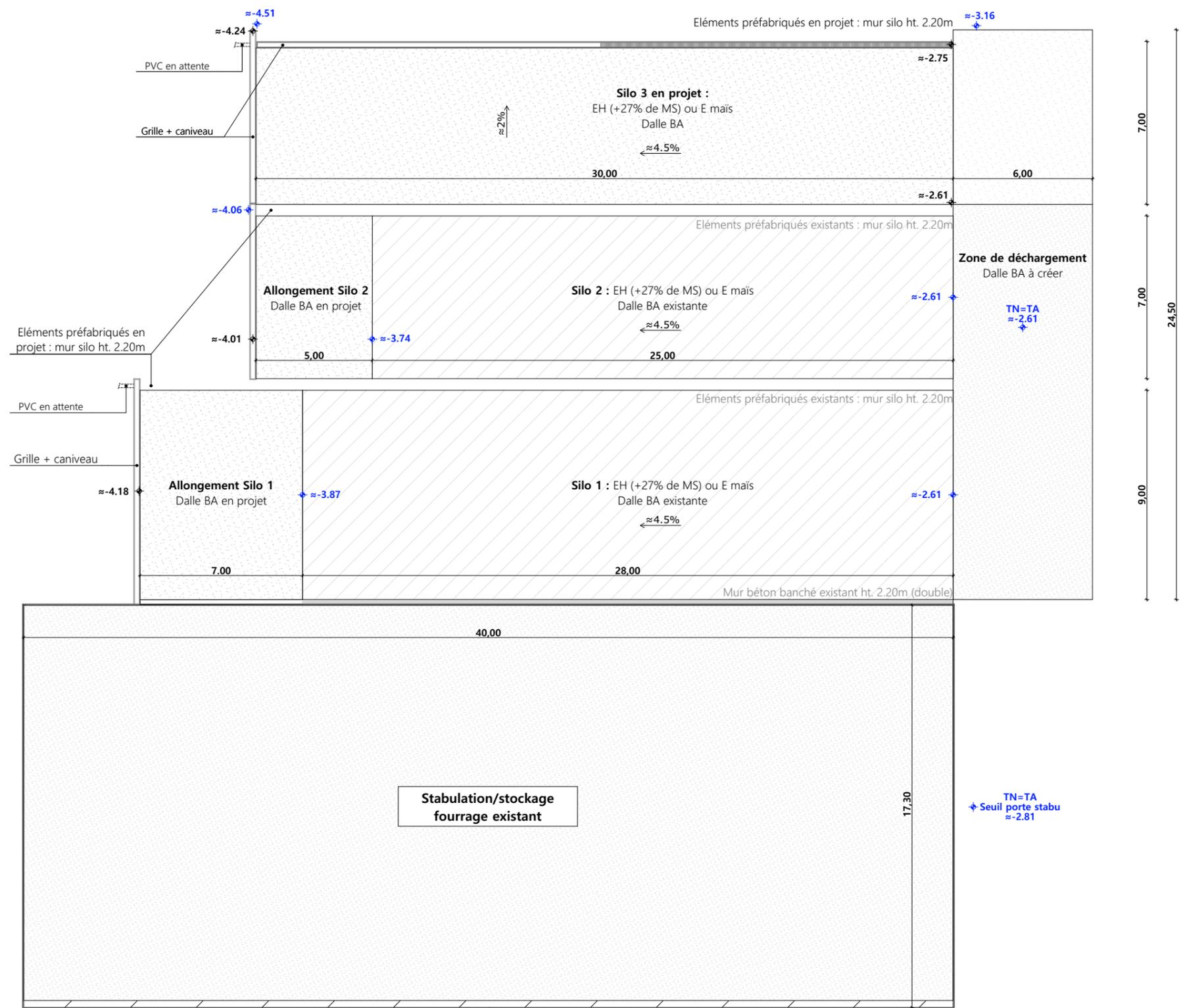
Vue au sol : R+1
Echelle : 1:200



Projet: Couverture de la fumière, construction d'un silo couloir, aggrandissement de 2 silos existants et réaménagement intérieur d'une partie de la stabulation.

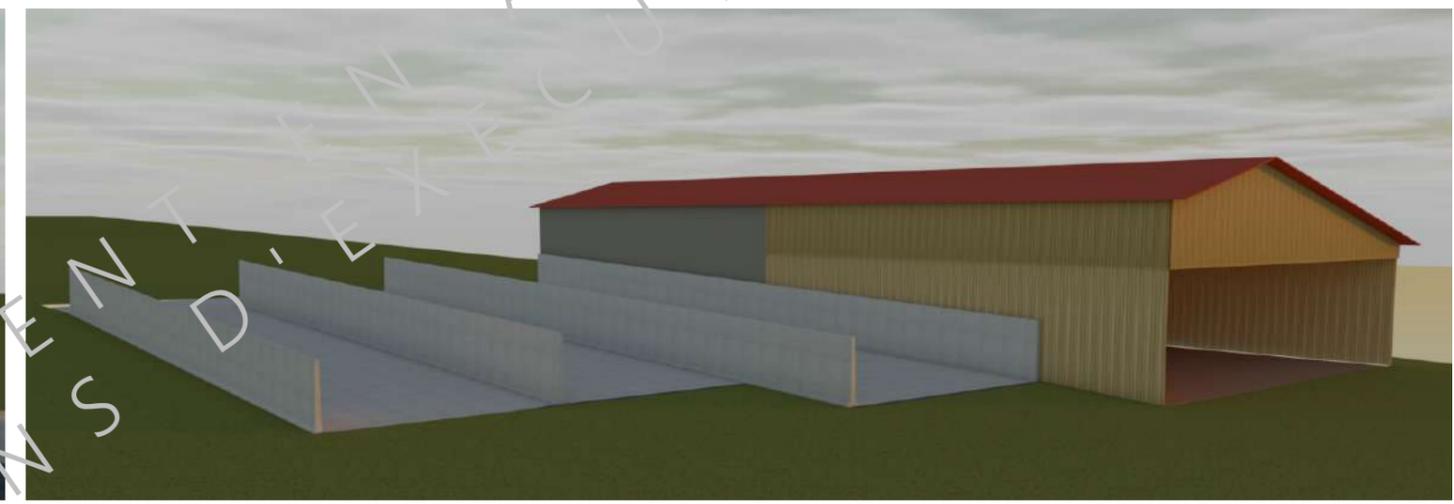
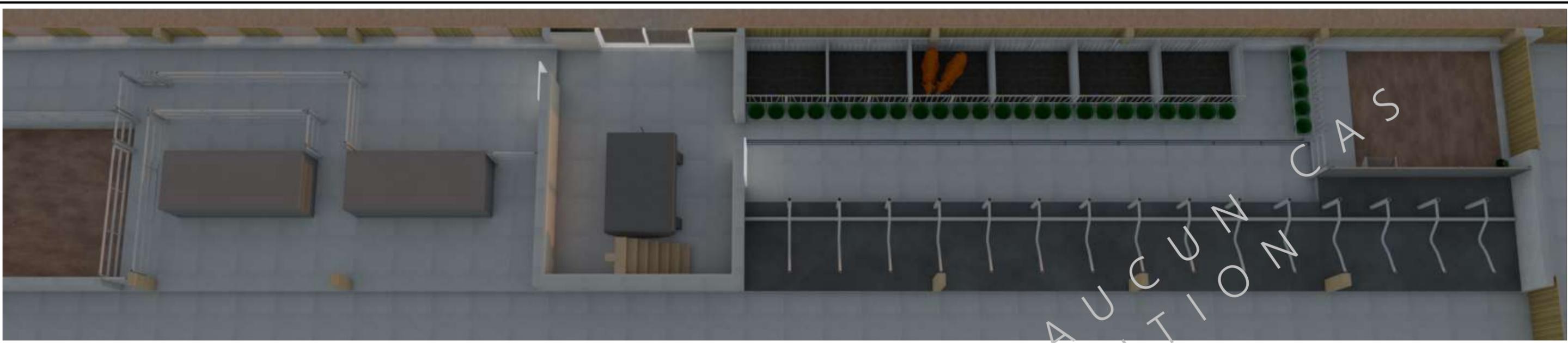
DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS		Dessiné par:	
Maître d'ouvrage: GAEC RECONNU DU PONTET - Jamaniargues SAINT-MARY-LE-PLAIN 15500		Emmanuelle CLERMONT	
VUE AU SOL : STABULATION / FUMIERE		DET1	Éch: 1:200
Aurillac, le 24/01/2024.		Conseiller Bâtiment: Jérôme DELARBRE	





Projet: Couverture de la fumière, construction d'un silo couloir, aggrandissement de 2 silos existants et réaménagement intérieur d'une partie de la stabulation.			
DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS		Dessiné par: Emmanuelle CLERMONT	
Maitre d'ouvrage: GAEC RECONNU DU PONTET - Jamaniargues SAINT-MARY-LE-PLAIN 15500			
VUE AU SOL : SILOS		DET1	Éch: 1:200
Aurillac, le 24/01/2024.		Conseiller Bâtiment: Jérôme DELARBRE	





<p>Projet: Couverture de la fumière, construction d'un silo couloir, agrandissement de 2 silos existants et réaménagement intérieur d'une partie de la stabulation.</p>			
<p>DOSSIER TECHNIQUE - DÉTAILS</p>		<p>Dessiné par: Emmanuelle CLERMONT</p>	
<p>Maitre d'ouvrage: GAEC RECONNU DU PONTET - Jamaniargues SAINT-MARY-LE-PLAIN 15500</p>			
<p>PERSPECTIVES</p>		<p>DET3</p>	<p>Éch: sans</p>
<p>Aurillac, le 24/01/2024.</p>		<p>Conseiller Bâtiment: Jérôme DELARBRE</p>	 <p>CHAMBRE D'AGRICULTURE CANTAL</p>